

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022**

**DELIBERATION N°2022.00186**

**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS «FONDS AIR BOIS» DE L'ADEME**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220505-D20220018610

DATE D'AFFICHAGE :13 mai 2022

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,  
M. Gilles PERACHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022**

### **CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS «FONDS AIR BOIS» DE L'ADEME**

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. La métropole s'est notamment engagée à plusieurs reprises en faveur de la qualité de l'air auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Outre la mise en place de la zone à faible émissions, Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans un plan global d'amélioration de la qualité de l'air cofinancé par l'Ademe pour la mobilité ainsi que par la région pour le chauffage. Le fonds chauffage propre actuellement en place permet de renouveler les vieux systèmes au fioul ainsi que le chauffage au bois. En janvier 2022, la région a annoncé suspendre ses aides qualité de l'air en direction des collectivités.

Le gouvernement a publié le 23 juillet 2021 un plan d'action national « Chauffage au bois domestique performant » visant à réduire les émissions de particules issues du chauffage au bois. La loi Climat & Résilience prévoit que les préfets prennent les mesures locales nécessaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour atteindre une réduction de 50 % des émissions de particules fines du chauffage résidentiel biomasse entre 2020 et 2030 (émissions de PM2,5 issues de la combustion de bois).

Pour accompagner ce plan d'action national, l'Ademe propose aux collectivités volontaires un appel à projets permettant de co-financer dans un premier temps la réalisation d'une étude de préfiguration d'un fonds air bois (financement de 70 % de l'étude) puis dans un second temps la mise en œuvre d'un fonds (aides au renouvellement des appareils de chauffage peu performants, animation, communication – taux de financement de 50 %). L'étude de préfiguration est impérative pour pouvoir prétendre à la mise en œuvre du fonds. Les actions d'animation et de communication devront aussi couvrir le sujet du brûlage à l'air libre des déchets verts, également source d'émissions de particules dans les territoires. Cette édition est ouverte jusqu'au 10 mai 2022 et l'appel sera a priori reconduit en 2023, voire au-delà.

Saint-Etienne Métropole souhaite postuler à l'appel à projet « fonds air bois » de l'Ademe. Sous réserve de validation de l'Ademe et du maintien effectif du dispositif, l'étude de préfiguration sera effectuée fin 2022, début 2023 et le fonds sera mis en place à partir de 2023. Ce fonds permettra d'abonder le fonds chauffage propre actuel.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à répondre à l'appel à projet « fonds air bois » de l'Ademe,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projets,**
- **la dépense et les recettes correspondantes seront imputées aux sections d'investissement « Energ », article 2031 de la direction Développement Durable Energie, des exercices 2022 et 2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU